

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 28 décembre 2017

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille dix sept-----

et le 28 décembre

Date de
convocation

22/12/2017

Date
d'affichage
22/12/2017

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève, FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LANSMANT Sébastien, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, Mme PLOQUIN Cécile, Mme CARRERE Amandine, Mme DESPAX Nelly, M. LABEYRIE Nicolas.

Excusés : M. CASTAY Jean-Marc, M. CABANNES Pierre, Mme DAL BEN Carine.

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Modification de la mise à disposition des locaux de l'Office de Tourisme de la Commune de Montréal du Gers à la Communauté de Communes de la Ténarèze.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 28 avril 2011 portant convention de mise à disposition des locaux de l'office de tourisme de Montréal-du-Gers à la Communauté de communes de la Ténarèze.

En effet, avec l'adhésion de la commune de Montréal du Gers à la Communauté de communes de la Ténarèze et, compte tenu de l'exercice de la compétence tourisme par cette dernière, la mise à disposition était de plein droit et effectuée à titre gracieux.

Les modalités de cette mise à disposition avaient été fixées dans la convention qu'il convient aujourd'hui de modifier suite au projet de réaménagement de cet espace. En effet, les espaces mis à disposition sont modifiées dans leur surface mais également dans leur usage avec, notamment, la possibilité de privatiser certains espaces.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le projet de convention modifiée de mise à disposition de locaux de la commune de Montréal du Gers à la Communauté de communes, ci-annexé ;
- **DE L'AUTORISER** à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents relatifs à cette mise à disposition.

Fait à MONTREAL le 28 décembre 2017.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.